

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° I-CF741

présenté par

M. Roseren, M. Colas-Roy, Mme Degois, Mme Fontenel-Personne, Mme Gipson, M. Huppé,
Mme Josso, Mme Le Peih, M. Matras, M. Morenas, M. Potterie, M. Sempastous, Mme Riotton,
Mme Vanceunebrock et M. Vignal

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.